

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de POLLIONNAY

dossier n° PC 069 154 21 00011-T01

date de dépôt : 11/10/2023

date d'affichage en mairie :

demandeur : EURL JULO représentée par M. JANIN-THIVOS Laurent

pour : transfert de permis

adresse terrain : 155 Route de la Croix du Ban
69290 POLLIONNAY

ARRÊTÉ *2024/24*
transférant un permis de construire
au nom de la commune de POLLIONNAY

Le maire de POLLIONNAY

Vu le permis initial accordé le 20/09/2021 ;

Vu la demande de transfert présentée le 11/10/2023 par EURL JULO représentée par M. JANIN-THIVOS Laurent demeurant 155 Route de la Croix du Ban 69290 POLLIONNAY ;

Vu l'accord du bénéficiaire initial, M. JANIN-THIVOS Laurent demeurant 155 Route de la Croix du Ban 69290 POLLIONNAY ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 09/05/2016, modifié le 15/05/2017 et le 7/07/2020 ;

ARRÊTE

Article 1

Le TRANSFERT du permis susvisé est ACCORDE.

Fait à POLLIONNAY

Le - 5 FEV. 2024

Le maire,

Philippe TISSOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.